

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 12 avril 2017.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 12 avril 2017 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents : Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)
 Mme Diane Parent (Saint-Moïse)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Lapierre (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)	

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. André Fournier (représentant Causapscal)
 M. Pierre D'Amours (représentant Amqui)
 M. Jocelyn Caron (représentant Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
 Mme Nathalie Lévesque, directrice, service de génie municipal
 M. Ghislain Paradis, directeur, service de protection incendie et d'organisation de secours
 M. Serge Malenfant, directeur, service de foresterie
 M. Bertin Denis, directeur, service d'aménagement et d'urbanisme

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2017-068 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 12 avril 2017

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2017-069 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2017

Sur une proposition de Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 mars 2017
 - 3.2. Séance d'ajournement du 22 mars 2017
4. Période de questions de l'assistance
5. Communication du service incendie
 - 5.1. Adoption du rapport d'activités 2016 du service incendie
 - 5.2. Prolongation - Contrat de location - Système de radiocommunication – Services pré hospitaliers d'urgence
6. Communication du service d'aménagement
 - 6.1. Avis sur des demandes d'autorisation en zone agricole – Val-Brillant et Saint-Damase
 - 6.2. Avis de motion pour la modification du règlement des permis et certificats des TNO
7. Communication du service de foresterie - Paiement final des travaux sylvicoles 2016 vs certification
8. Projet du centre administratif de la MRC
 - 8.1. Résultat de l'ouverture des soumissions pour la construction du bâtiment
 - 8.2. Adjudication du mandat d'ingénierie pour les travaux de relocalisation de la fibre optique
 - 8.3. Appel d'offres - Laboratoire pour le contrôle de la qualité des sols et des matériaux
 - 8.4. Appel d'offres - Travaux de raccordement au réseau d'égoût pluvial
9. Travaux d'entretien dans les TNO - Suivi
 - 9.1. Appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver - TNO Routhierville
 - 9.2. Abat-poussière
10. Communication du service de développement
 - 10.1. Fonds local de solidarité (FLS) - Engagement financier et désignation de signataires

- 10.2. Entente de développement culturel - Engagement financier et désignation de signataires
- 11. Règlement No 2017-01 modifiant le règlement N° 2016-19 vs taxe pour le déneigement du chemin Casault (TNO) – Adoption
- 12. Programmes Internet haute vitesse – *Brancher pour innover et Québec branché*
- 13. Forum sur l'avenir des soins de santé dans La Matapédia - Suivi
- 14. Table Nationale des Corporations de Développement Communautaire (TNCDC) – Résolution d'appui
- 15. Correspondance
- 16. Période de questions de l'assistance
- 17. Autres sujets :
 - 17.1. Prochaines rencontres – Rencontre de travail (19 avril 2017 à 19h30) et séance ordinaire (10 mai 2017 à 19h30)
 - 17.2. MDDEP
 - 17.3. Journée de La Matapédia à l'Assemblée nationale (17 mai 2017)
- 18. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 8 mars 2017

Résolution CM 2017-070 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2017.

Adoptée.

3.2 Séance d'ajournement du 22 mars 2017

Résolution CM 2017-071 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 mars 2017

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Daniel Dumais, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 mars 2017.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Monsieur René Canuel adresse aux membres du conseil de la MRC une invitation à participer à la campagne de financement (radiothon) de Moisson Vallée Matapédia qui se tiendra le 19 mai prochain. Il demande à chaque municipalité que la salle du conseil soit disponible pour recueillir les dons de la population et, selon le volonté de chacun des conseils municipaux, faire un don à la campagne.

Monsieur Pierre-Paul Morin, signataire d'une pétition pour le prologement de l'implantation de Internet haute vitesse, demande si le sujet sera traité. Madame Chantale Lavoie mentionne que le sujet est prévu à l'ordre du jour.

Monsieur Normand Boulianne manifeste son insatisfaction à l'effet qu'une entreprise de toiture de La Matapédia ne puisse être admissible dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction du centre administratif. Monsieur Mario Lavoie précise que les travaux visés sont importants et doivent faire l'objet d'une garantie, chose que l'entreprise ne pouvait fournir puisqu'elle ne fait pas partie de l'association des couvreurs du Québec.

5. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

5.1 Adoption du rapport d'activités 2016 du service incendie

Résolution CM 2017-072 concernant l'adoption du rapport d'activités 2016 du service incendie

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'approuver le rapport d'activités 2016 du Service de sécurité incendie de la MRC de La Matapédia tel que présenté par le représentant du service incendie et de le transmettre au Ministre de la Sécurité publique ainsi qu'aux municipalités de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

5.2 Prolongation - Contrat de location - Système de radiocommunication – Services pré hospitaliers d'urgence

Résolution CM 2017-073 concernant la prolongation du contrat avec la CAUREQ pour les services de radiocommunication

Sur une proposition de M. David Althot, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia :

1. approuve la prolongation du contrat de service de radiocommunication avec le Centre d'appel d'urgence de l'Est-du-Québec (CAUREQ) pour une durée d'un an se terminant au 31 mars 2018;
2. autorise M. Mario Lavoie, directeur général, à signer ledit contrat pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

6.1 Avis sur des demandes d'autorisation en zone agricole – Val-Brillant et Saint-Damase

Résolution CM 2017-074 **concernant une demande d'autorisation en zone agricole dans la municipalité de Saint-Damase pour le remplacement d'un ponceau**

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Damase adresse à la CPTAQ une demande d'autorisation afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 0,0772 hectare sur une partie des lots 5 422 622, 5 422 623 et 5 252 188 du cadastre rénové du Québec;

Considérant que la demande d'autorisation vise le remplacement d'un ponceau existant sur le cours d'eau Wilfrid-Dionne, la régularisation de l'empiétement existant ainsi qu'une bande de chaque côté pour permettre l'accès pour l'entretien;

Considérant que le remplacement du ponceau sur le cours d'eau Wilfrid-Dionne vise l'amélioration du réseau routier et la sécurité des usagers et ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu ce qui suit :

1. que la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ une recommandation favorable à la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Damase afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 0,0772 hectare sur une partie des lots 5 422 622, 5 422 623 et 5 252 188 du cadastre du Québec dans le but de remplacer un ponceau existant sur le cours d'eau Wilfrid-Dionne;
2. que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

Résolution CM 2017-075 **concernant une demande d'autorisation en zone agricole dans la municipalité de Val-Brillant pour un projet d'assainissement des eaux usées**

Considérant que le conseil de la municipalité de Val-Brillant adresse à la CPTAQ une demande d'autorisation afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 2,9745 hectares sur une partie des lots 5 515 288, 3 864 557, 5 515 287 du cadastre rénové du Québec;

Considérant que la demande d'autorisation vise à mettre aux normes des installations d'interception et de traitement des eaux usées par la construction de deux étangs aérés, d'une conduite de rejet branchée sur l'émissaire existant, d'une conduite de refoulement, d'un bâtiment technique et d'un poste de pompage et la réfection du chemin existant, afin de respecter les exigences environnementales;

Considérant que ce projet a déjà été autorisé par la CPTAQ en 2015, mais qu'une nouvelle requête est nécessaire parce que les travaux n'ont pas été réalisés dans le délai applicable;

Considérant que ladite demande d'autorisation a pour objet l'implantation d'une nouvelle utilisation sur un lot contigu aux limites de la zone agricole ou d'un périmètre d'urbanisation, elle doit être assimilée à une demande d'exclusion en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

Considérant que ladite demande d'autorisation n'aura pas pour effet de modifier les limites ou d'agrandir le périmètre d'urbanisation de Val-Brillant ;

Considérant que les travaux de mise aux normes des installations d'interception et de traitement des eaux usées de Val-Brillant visent à assurer le bon fonctionnement des installations municipales dans le respect des exigences environnementales et ne contreviennent pas aux orientations du schéma d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyé par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu ce qui suit :

1. Qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de La Matapédia adresse à la CPTAQ un avis signifiant son appui et une recommandation favorable à la demande d'exclusion de la municipalité de Val-Brillant afin qu'elle puisse utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 2,9745 hectares sur une partie des lots 5 515 288, 3 864 557, 5 515 287 du cadastre rénové du Québec dans le but de mettre aux normes ses installations d'interception et de traitement des eaux usées;
2. que la MRC de La Matapédia renonce au délai de 30 jours prescrit à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter ses observations ou demander une rencontre concernant l'orientation préliminaire de la CPTAQ.

Adoptée.

6.2 Avis de motion pour la modification du règlement des permis et certificats des TNO

Avis de motion CM 2017-076 relatif au règlement no 2017-03 modifiant le règlement 05-2007 concernant les permis et certificats - TNO

Avis de motion est donné par Mme Danielle Marcoux voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement no 2017-03 modifiant le règlement 05-2007 concernant les permis et certificats des TNO de manière à autoriser l'inspecteur des bâtiments des TNO à entreprendre des poursuites pénales et, conséquemment, à délivrer des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au règlement sur les nuisances.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE - PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX SYLVICOLES 2016 VS CERTIFICATION

Résolution CM 2017-077 concernant le paiement final des travaux sylvicoles 2016

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu que le conseil de la MRC :

1. autorise le versement du paiement final aux organismes sur réception par la MRC d'une copie des contrats convenus par ces derniers avec les entrepreneurs certifiés ou partiellement certifiés qui ont réalisé les travaux;
2. autorise le versement du paiement final aux organismes qui ont embauché des travailleurs sous l'encadrement d'un entrepreneur certifié sur réception d'un addenda précisant les conditions fixées par le MFFP, auxquelles sont tenues les parties.

Adoptée.

8. PROJET DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC

8.1 Résultat de l'ouverture des soumissions pour la construction du bâtiment

Monsieur Mario Lavoie résume le résultat de l'appel d'offres pour la construction du centre administratif de la MRC et présente un budget de réalisation et le plan de financement mis à jour en fonction du montant réel de la plus basse soumission.

Résolution CM 2017-078 concernant l'ouverture des soumissions pour la construction du centre administratif

Considérant que les soumissions pour la construction du centre administratif de la MRC de La Matapédia ont été ouvertes le 6 avril 2017 ;

Considérant que la firme d'architectes Goulet et Lebel a validé la conformité des soumissions;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Diane Parent, il est résolu :

1. d'inscrire les résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à transmettre au MAMOT la plus basse soumission conforme et toute la documentation requise pour l'obtention de la confirmation du montant de l'aide financière du PIQM et l'autorisation d'octroyer le contrat.

Adoptée.

8.2 Adjudication du mandat d'ingénierie pour les travaux de relocalisation de la fibre optique

Résolution CM 2017-079 concernant l'adjudication du mandat d'ingénierie pour les travaux de raccordement à la fibre optique pour le centre administratif

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le lien de la fibre optique afin de raccorder le nouveau centre administratif à l'Inforoute;

Considérant que Télécon est la seule entreprise autorisée à effectuer des travaux sur l'Inforoute BSL;

Considérant que l'entreprise Télécon a déposé une soumission au montant de 73 584.00 \$ (incluant les taxes);

Considérant que cette soumission inclut des travaux d'ingénierie au montant de 21 615.30 \$ (incluant les taxes);

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. d'adjuger le mandat de conception des plans et devis (ingénierie) pour le raccordement du nouveau centre administratif à la fibre optique à l'entreprise Télécon au montant de 21 615.30 \$ (taxes incluses), comprenant les honoraires d'ingénierie d'Hydro-Québec, Telus et Cogéco, estimés à 5 748.75 \$, taxes incluses.
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

8.3 Appel d'offres - Laboratoire pour le contrôle de la qualité des sols et des matériaux

Résolution CM 2017-080 concernant un appel d'offres pour les services d'un laboratoire pour le contrôle de la qualité des sols et des matériaux pour le centre administratif

Considérant qu'il est nécessaire d'engager un laboratoire spécialisé pour effectuer le contrôle de la qualité des sols et des matériaux ainsi que la surveillance et l'attestation des travaux de toiture lors de la construction du centre administratif de la MRC ;

Considérant que la firme LGT est responsable de la préparation du document d'appel d'offres;

Considérant que cet appel d'offres est inférieur à 100 000 \$.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu :

1. d'autoriser la firme LGT à préparer le document d'appel d'offres sur invitation pour le contrôle de la qualité des sols et des matériaux ainsi que pour effectuer la surveillance et l'attestation des travaux de toiture conformément aux exigences de l'Association des Maîtres Couvresseurs du Québec;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à former un comité d'analyse dans le cadre de cet appel d'offres.

Adoptée.

8.4 Appel d'offres pour les travaux de raccordement au réseau d'égout pluvial

Résolution CM 2017-081 concernant un appel d'offres sur invitation pour les travaux de raccordement au réseau d'égout pluvial pour le centre administratif

Considérant qu'il est nécessaire de raccorder l'égout pluvial du nouveau bâtiment administratif au réseau du MTMDET ;

Considérant que cet appel d'offres est inférieur à 100 000 \$;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'autoriser le service de génie municipal à préparer les plans et devis et à effectuer l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de raccordement de l'égout pluvial du nouveau bâtiment administratif au réseau du MTMD.

Adoptée.

9. TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES TNO – SUIVI

9.1 Appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver - TNO Routhierville

Résolution CM 2017-082 concernant un appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver pour le TNO de Routhierville

Considérant que le contrat d'entretien des chemins d'hiver du TNO Routhierville se termine en 2017 ;

Considérant que la municipalité de Sainte-Florence ne souhaite pas déposer un appel d'offres conjoint pour l'entretien des chemins d'hiver;

Considérant que ce contrat implique une dépense de plus de 100 000 \$.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. d'autoriser le service de génie municipal à préparer le document d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver;
2. de publier l'appel d'offres public sur le SEAO.

Adoptée.

9.2 Abat-poussière

Résolution CM 2017-083 concernant une adjudication de contrat pour la fourniture d'abat-poussière dans les TNO de Routhierville et du Lac-Matapédia

Considérant que l'entreprise Les Aménagements Lamontagne a soumis un prix de 0,36 \$/litre pour la fourniture d'abat-poussière ;

Considérant que la MRC utilise annuellement 6 800 litres d'abat-poussière;

Considérant que ce contrat implique une dépense d'environ 2 800 \$.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adjuger le contrat de fourniture et de mise en place d'abat-poussière dans les TNO de Routhierville et du Lac-Matapédia à l'Entreprise Les Aménagements Lamontagne au montant de 0,36 \$ du litre pour environ 6 800 litres.

Adoptée.

10. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

10.1 Fonds local de solidarité (FLS) - Engagement financier et désignation des signataires

Résolution CM 2017-084 **concernant l'engagement financier et la désignation des signataires pour le Fonds local de solidarité (FLS)**

- Considérant que la MRC de La Matapédia gère actuellement un fonds d'investissement, le Fonds local d'investissement (FLI) et que ce dernier dispose de liquidités très limitées;
- Considérant que les besoins en investissement dans les entreprises matapédiennes est en constante augmentation;
- Considérant qu'il est possible de procéder à la relance du FLS de La Matapédia par un investissement de partenaires locaux pour un montant minimal de 150 000 \$;
- Considérant que Desjardins Vallée de La Matapédia, la Ville d'Amqui et la MRC de La Matapédia se sont engagées à investir 75 000 \$ chacun pour la mise en place du fonds pour un investissement total de 225 000 \$;
- Considérant que cette mise de fonds de 225 000 \$ donne accès à un crédit variable de 750 000 \$ de Fonds locaux de solidarité FTQ;
- Considérant que ce fonds donnera accès à 975 000 \$ supplémentaires pour le développement des entreprises matapédiennes;

En conséquence, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par Mme Diane Parent, il est résolu :

1. de confirmer l'engagement financier de la MRC de la Matapédia pour un montant de 75 000 \$ pour la relance du FLS de La Matapédia;
2. de désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, ainsi que M. Mario Lavoie, directeur général, comme signataires autorisés de l'entente visant la relance du FLS MRC de La Matapédia.

Adoptée.

10.2 Entente de développement culturel - Engagement financier et désignation de signataires

Résolution CM 2017-085 **concernant l'engagement financier et la désignation des signataires pour le renouvellement de l'entente de développement culturel**

- Considérant que la MRC de La Matapédia bénéficie actuellement d'une entente de développement culturel en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour la réalisation de certains projets culturels;
- Considérant que l'entente se terminera à la fin de l'année 2017 et que les projets s'y rattachant seront complétés d'ici la fin de l'année en cours;
- Considérant que la région a toujours des besoins en matière de développement culturel et que la réalisation de certaines actions culturelles permettrait d'en combler certains;
- Considérant que certaines orientations de l'Écoterritoire habité de La Matapédia pourraient être touchées positivement par une nouvelle entente de développement culturel;
- Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a signifié être disposé à investir dans une nouvelle entente de développement culturel avec la MRC de La Matapédia;
- Considérant que le ministère de la Culture et des Communications a récemment transmis à la MRC des précisions quant aux montants à investir.

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu ce qui suit :

1. de confirmer à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications que la MRC est disposée à investir dans la prochaine entente de développement culturel (2018-2020) un montant annuel de 19 000 \$ pour un total de 57 000 \$;
2. de désigner M. Mario Lavoie, directeur général, et Mme Chantale Lavoie, préfet, comme signataires de l'entente à intervenir.

Adoptée.

11. RÈGLEMENT NO 2017-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2016-19 VS TAXE POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN CASAULT (TNO) – ADOPTION

Résolution CM 2017-086 concernant l'adoption du règlement no 2017-01 modifiant le règlement no 2016-19 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2017

- Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Casault demande à la MRC de La Matapédia d'inclure les propriétaires de terrains vacants (en plus des propriétaires de chalets et d'habitations) pour être assujettis à la taxe spéciale imposée en vertu de l'article 11.2 (deuxième alinéa) du règlement N° 2016-19 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2017;
- Considérant que les revenus de cette taxe spéciale sont destinés à financer des travaux de déneigement de la route Casault à partir de la limite du déneigement de la ville de Causapsal jusqu'au Domaine Casault;
- Considérant que l'Association des propriétaires du Domaine Casault a consulté ses membres qui se déclarent en accord avec cette demande;
- Considérant qu'un avis de motion relatif à la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 8 mars 2017, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le règlement no 2017-01 modifiant le règlement no 2016-19 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes, relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2017.

Adoptée.

12. PROGRAMMES INTERNET HAUTE VITESSE – BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

Monsieur Mario Lavoie informe le conseil que Telus déposera un projet dans le cadre des programmes Canada Brancher pour Innover et Québec Branché afin d'améliorer la couverture Internet haute vitesse dans les secteurs ruraux de la MRC de La Matapédia. Les secteurs priorités sont ceux qui répondent à l'ensemble des critères d'éligibilité des programmes. Telus planifie le déploiement de l'infrastructure de base qui lui permettra d'envisager le déploiement de l'infrastructure du dernier kilomètre via la fibre optique jusqu'à la maison pour 14 municipalités de la MRC, conditionnellement à l'obtention d'une aide financière des programmes.

CIM Communication, une petite entreprise de la région de Matane, demande l'appui du conseil pour le dépôt de son projet aux programmes Canada Brancher pour Innover et Québec Branché. Son projet, estimé à environ 18 M \$, consiste à installer 1 133 kilomètres de fibre optique dans les zones rurales mal desservies par l'internet haute vitesse des MRC de Rimouski-Neigette, La Matanie, La Mitis et La Matapédia. On convient d'accuser réception de cette demande, sans toutefois offrir un appui à l'entreprise.

Résolution CM 2017-087 concernant une demande d'appui à CIM Communication

- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia a reçu une demande d'appui de la compagnie CIM Communication pour le dépôt d'un projet dans le cadre des programmes Canada Brancher pour innover et Québec branché;
- Considérant que le conseil de la MRC ne souhaite causer préjudice à aucune compagnie de télécommunications dans le cadre de ces appels de projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par Mme Diane Parent, il est résolu d'accuser réception de la demande d'appui de CIM Communication.

Adoptée.

13. FORUM SUR L'AVENIR DES SOINS DE SANTÉ DANS LA MATAPÉDIA - SUIVI

Madame Chantale Lavoie informe le conseil que de remerciements ont été adressés par l'organisation du forum au personnel de la MRC. Elle a aussi rencontré MM Alain Pâquet et Michel McNicoll. Le comité avait des attentes élevées envers le personnel de la MRC en suivi en ce forum. Les ressources de la MRC sont toutefois occupées dans l'organisation de la Journée de La Matapédia à l'Assemblée nationale. La MRC pour s'assurer de la présence d'une ressource aux rencontres du comité. Madame Lavoie et M. Ruest verrons à établir une stratégie politique pour faire avancer le dossier, entre autres par la planification d'une rencontre avec les MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia. Le rapport du forum serait prêt au cours des prochaines semaines et sera déposé aux membres du conseil lors d'une prochaine séance.

14. TABLE NATIONALE DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (TNCDC) – RÉOLUTION D'APPUI

Résolution CM 2017-088 concernant un appui à la Table des Corporations de développement communautaires

- Considérant que le paysage du développement social s'est considérablement modifié au cours des deux dernières années au Québec;

- Considérant que le réseau des CDC a activement contribué à la réflexion du gouvernement pour le redéploiement du financement et des structures de soutien en matière de développement social et de lutte à la pauvreté dans les milieux locaux;
- Considérant la mouvance des structures locales et régionales qui a entraîné des bouleversements importants sur notre territoire et dans notre réseau, qui se traduisent par une hausse prévisible de demandes dans notre CDC;
- Considérant que les hausses proviennent autant de nos organismes communautaires membres que des institutions publiques partenaires;
- Considérant que la CDC Vallée de La Matapédia est un regroupement multisectoriel des organisations communautaires de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que la mission de la CDC est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de notre milieu;
- Considérant que plus que jamais l'action communautaire et la lutte à la pauvreté est présente et qu'en tant qu'acteur social de premier plan en qui concerne le développement local, la CDC joue un rôle majeur;
- Considérant le sous-financement de la CDC;
- Considérant que la CDC a besoin d'un financement capable de soutenir ses actions;
- Considérant que la CDC fait également partie d'un grand réseau national, la Table nationale des CDC, qui a pour mission de regrouper les 61 CDC du Québec et de les soutenir dans leurs objectifs;
- Considérant que l'ancrage local des Corporations de développement communautaire fait de notre réseau un acteur de soutien majeur pour le gouvernement du Québec dans ses nouvelles orientations en matière de développement local, de lutte à la pauvreté et d'action communautaire autonome.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu que la MRC de La Matapédia :

1. reconnaît l'apport social et économique du milieu communautaire dans La Matapédia;
2. reconnaît et appui l'expertise et l'implication de la Corporation de développement communautaire sur le territoire matapédien;
3. envoie cette résolution à Mme Isabelle Chevrier, directrice générale de la Table Nationale des CDC, au cabinet du ministre M. François Blais et aux préfets des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

15. **CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée aux membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2017-03-15 : Julien Lafond et Raymond Chabot Grant Thorton
- 2017-03-31 : Alain Dupont, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- 2017-03-17 : François Choquette, député de Drummond et porte-parole en matière de langues officielles

Résolution CM 2017-089 concernant un appui au projet de loi C-203, *Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles)*

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'appuyer le député fédéral de Drummond et porte-parole en matière de langues officielles, M. François Choquette, visant l'adoption du projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles)

Adoptée.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur Pierre-Paul Morin est déçu des informations reçues concernant le déploiement des services d'Internet haute vitesse. Madame Lavoie mentionne que peu d'information ont été données par les entreprises de télécommunications intéressées à déposer un projet dans les programmes provincial et fédéral.

Monsieur Jacques Sirois s'interroge sur l'implantation d'Internet haute vitesse dans La Matapédia. Il demande si les autres MRC sont interpellées sur le même dossier. Monsieur Lavoie précise qu'il a été avisé par Telus qu'il y avait des projets dans d'autres MRC limitrophes.

17. AUTRES SUJETS**17.1 Prochaines rencontres – Rencontre de travail (19 avril 2017 à 19h30) et séance ordinaire (10 mai 2017 à 19h30)**

Les prochaines rencontres du conseil sont les suivantes :

- 19 avril 2017 à 19h30 : rencontre de travail
- 10 mai 2017 à 19h30 : séance ordinaire

17.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

Monsieur Mario Côté mentionne qu'il manque de personnel à la direction régionale du MDDLCC, ce qui occasionne un délai dans le traitement des demandes de certificat d'autorisation des municipalités.

Résolution CM 2017-090 concernant le délai de traitement des demandes de certificats d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia informe le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques du délai important de traitement des demandes de certificats d'autorisation adressées à la direction régionale du ministère et de la nécessité qu'elle dispose du personnel en quantité suffisante pour assurer aux municipalités clientes un service adéquat dans le traitement de certificats d'autorisation.

Adoptée.

17.3 Journée de La Matapédia à l'Assemblée nationale (17 mai 2017)

Madame Chantale Lavoie informe le conseil que des invitations ont été adressées à des intervenants matapédiens pour participer à cette journée qui se tiendra le 17 mai prochain. Des rencontres stratégiques sont en planification. Un 5 à 7 sera aussi planifié pour mettre en valeur La Matapédia. Des informations supplémentaires seront transmises au conseil de la MRC lors de la prochaine rencontre de travail.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution CM 2017-091 concernant la levée de la séance ordinaire du 12 avril 2017**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu de lever la séance à 21h45.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint